



Municipalité de Grand-Métis

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme de la municipalité de Grand-Métis.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 10 septembre 2018, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2018-0209 modifiant le règlement 2011-0144 relatif au plan d'urbanisme au sujet de l'érosion côtière ».
- Lors de cette même réunion, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2018-0210 modifiant le règlement de zonage 2011-0145 relativement à l'érosion côtière ».
- Lors de cette même réunion, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2018-0211 modifiant le règlement de lotissement 2011-0146 relativement à l'érosion côtière ».
- L'objectif des règlements est d'assurer la concordance avec les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement de la MRC relativement à l'érosion côtière.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 2 octobre 2018 à 19h30, au 70, chemin Kempt à Grand-Métis. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements et les conséquences de leur adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.
- Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt, aux heures normales d'ouverture.

Résumé de la modification du plan d'urbanisme

Le plan des territoires d'intérêt et de contraintes est modifié en ajustant la zone de contrainte relative à l'érosion côtière conformément au schéma de la MRC.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 13 SEPTEMBRE 2018

Chantal Tremblay,
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 12h00 heure le 7^{ème} jour de février 2018.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 13^{ième} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018.

Directrice générale secrétaire trésorière